

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 25 06 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 25 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
de LAURENS Vincent	P			
BLANCHARD Martine	P			
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre			E	
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann	P			
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre	P			
SOLVE Sébastien	P			
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien	P			
LECLERC Romain	P			
SELLEM Chantal			E	Hélène CUMANT
DAIRIN Delphine			E	Fanny LE CLANCHE

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 17

PREAMBULE

Le président de l'agglomération Lisieux-Normandie M. François Aubey est présent au début de la réunion du Conseil.

M. Aubey vient régulièrement à la rencontre des élus des conseils municipaux du territoire. Ce sont des moments d'échanges qui permettent de passer l'ensemble des compétences de l'agglomération en revue que ce soit les compétences imposées par l'Etat ou les compétences déléguées par la Commune à l'agglomération.

Parmi les sujets évoqués ensemble :

- Le nouveau réseau Astrobis qui développe fortement les possibilités de rejoindre en transport en commun la ville de Lisieux ou celle de Mézidon. De même il est possible de venir en TAD vers Cambremer. Le transport adapté PMR est bien utilisé.
- Les services mutualisés de l'agglomération (voirie, audits énergétiques, les différents fonds de concours).
- Le festival des AOC-AOP qui est belle réussite mais dont le budget augmente fortement du fait du désengagement de partenaires.
- La Maison France Services qui connaît une très belle fréquentation avec environ 5000 visiteurs par an. La Maison France Service a su évoluer cette année pour accueillir une agence postale pour palier le désengagement de La Poste sur le territoire.
- Le Relais petite enfance (RAM) qui reçoit régulièrement 14 assistantes maternelles
- Le Centre de Santé : un nouveau médecin est recruté au 17 juillet (3 jours à Cambremer et 2 sur l'antenne de Crèvecœur). Les travaux du Centre de Santé commenceront en fin d'année pour quelques mois.
- L'ilot Hermilly, projet commun avec la commune, où l'agglomération souhaite bâtir une nouvelle Maison France Services et un tiers lieu. Deux délibérations ont été adoptées à l'unanimité lors du dernier Conseil Communautaire qui permettent d'enclencher les premières études (ce sont les mêmes délibérations qui vont être proposées au conseil municipal lors de ce conseil). Chaque étape fera l'objet d'une double consultation du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal.

Tous ces sujets représentent des investissements importants de l'agglomération à CAMBREMER, ils sont essentiels pour la Commune et son rayonnement.

Les conseillers municipaux ont pu poser toutes les questions et remercient Monsieur François AUBEY pour son intervention.

Désignation du secrétaire de séance

Monique HAMON-KLAASSEN est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Autorisation de signature d'une Convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage en vue du réaménagement de l'îlot Hermilly
- Autorisation de signature d'une Convention d'intervention de l'E.P.F.N sur l'îlot Hermilly
- DM1-budget principal
- DM1-budget annexe "panneaux photovoltaïques"
- Durée d'amortissement des biens pour le budget annexe "panneaux photovoltaïques"
- Tarif de location de la salle de sport du Coteau
- Autorisation de signature de la Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique
- Modification de la délibération n°9/2024 sur les conditions de tarification des services péri- et extra- scolaire
- Dispositif "Argent de poche"
- Sécurité aux abords de l'école
- Convention de participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance
- Convention de participation pour la protection sociale complémentaire Santé

Informations diverses,

Questions diverses.

Compte-rendu du conseil du 28 mai 2024

Le compte-rendu a été diffusé

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Décisions prises dans le cadre des délégations (depuis le 28 mai 2024)

- Délivrance de concessions : 750 €
- Accepter dons et legs : 617.31 €
- Demander à tout organisme l'attribution de subventions : demande subvention ASP pour 1er quadrimestre 2024 faite le 30/05 pour 1061 repas à 1.

Programme Petites Villes de Demain

Lancé en 2020, le programme national Petites Villes de Demain s'étend sur 6 ans et vise à accompagner les petites centralités du territoire dans la réalisation de projets qui participent à la revitalisation des coeurs de bourgs des communes concernées. La Communauté

d'Agglomération Lisieux Normandie soutient et accompagne les 5 collectivités lauréates du territoire depuis la candidature commune déposée le 20 novembre 2020.

L'objectif de Cambremer dans le programme est de préserver la qualité de vie de la population, d'assurer la mixité et la cohésion sociale et de maintenir l'implication collective dans la vie de la commune. Pour cela, Cambremer souhaite renforcer sa centralité en augmentant la présence des équipements publics et services en cœur de bourg, en soutenant les projets des commerçants et des associations locales et en restructurant l'espace public afin d'offrir des lieux dédiés aux manifestations et à la déambulation.

Îlot Hermilly

L'îlot Hermilly constitue un projet stratégique pour la commune. Il est situé en cœur de bourg de Cambremer et est constitué de plusieurs entités dont certaines sont déjà investies (Grange Aux Dimes ; Foyer familial), et d'autres en situation de friche (ancien garage). L'imbrication de ces bâtiments a nécessité une prise en compte globale de l'îlot, au niveau architectural, paysager, technique et économique.

Sur la base des études préalables menées, une programmation a été validée. Le projet de reconversion de l'îlot Hermilly se compose de 3 grands pôles s'inscrivant au sein d'espaces publics fédérateurs :

- Un pôle convivialité de compétence communale :
Au regard de l'importance de l'évènementiel et du volet socio culturel porté par les habitants de Cambremer, le Foyer Familial, constitue l'identité du pôle convivialité. Le bâtiment est à conforter avec une rénovation énergétique et un réaménagement intérieur pour une fonctionnalité plus en accord avec les besoins d'aujourd'hui. La création d'un café associatif notamment ouvert au moment de ces festivités vient enrichir ce volet.
- Un pôle de services de compétence communautaire :
Avec la création d'une nouvelle Maison France Services à la place du garage Hermilly. Le volet « activités » lié au tiers-lieu vient se greffer à la maison France services (salles de réunion, espace de coworking et bureaux privatifs) afin de mutualiser les espaces et de favoriser la rencontre et le partage dans le bâtiment. Un food lab et média lab viennent compléter cette programmation.
- Un pôle culturel de compétence communale :
La grange aux Dîmes, qui possède une qualité patrimoniale importante, est déjà présente sur la Commune de Cambremer. Elle a aujourd'hui une vocation de salle d'exposition et constitue un facteur d'attractivité pour la commune. Une intervention est prévue dans ce réaménagement global de l'îlot afin de valoriser davantage le jardin de la grange aux Dîmes en l'ouvrant depuis le cœur d'îlot. Ce jardin deviendra alors un lieu d'exposition à ciel ouvert.

Ces trois pôles seront reliés par des espaces publics fédérateurs et végétalisés.

La programmation étant définie, une étude de faisabilité de l'implantation a eu lieu sur l'ensemble de l'îlot Hermilly. Son objectif était de vérifier que la programmation s'implante dans les locaux disponibles, étudier le coût des travaux et les contraintes techniques et réglementaires à prendre en compte. L'architecte des bâtiments de France a été associé pour valider les orientations prise et faire ses préconisations sur l'ensemble architectural. Il ressort de cette consultation les deux points suivants :

- La remise en valeur du style du Foyer Familial en rétablissant l'ancienne entrée en façade.

- La destruction possible de l'atelier et d'une partie de la maison Hermilly en préservant la première partie dont la structure est comparable à celle de la grange.

Question A. Neuville : Pour la démolition de la maison dite Hermilly sur quelle longueur est prévue cette démolition ?

Réponse S. Canard : La démolition est prévue depuis le pignon en briques où est positionné l'escalier métallique, jusqu'au premier pignon de charpente en bois.

Question A. Neuville : Pour la réhabilitation du Foyer Familial, il est envisagé de positionner l'entrée et les sanitaires en utilisant la partie ouest de la salle côté rue. Va t'on conserver la même surface utilisable (hors la scène) ? Pour certaines activités importantes comme le repas des aînés ou autres qui ont lieu plusieurs fois par an, à l'usage on sait déjà qu'on est limité en place.

Réponse de S. Feremans : A ce stade les plans ne sont pas définitifs, le sas d'entrée a été demandé par le Conseil Municipal. Il est envisagé la possibilité d'utiliser une scène démontable dans le but de conserver la même surface.

Autorisation de signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la CALN

L'îlot Hermilly constitue un projet stratégique pour la commune. Il est situé en cœur de bourg de Cambremer et est constitué de plusieurs entités dont certaines sont déjà investies (Grange Aux Dimes ; Foyer familial), et d'autres en situation de friche (ancien garage). L'imbrication de ces bâtiments a nécessité une prise en compte globale de l'îlot, au niveau architectural, paysager, technique et économique.

Sur la base des études préalables menées, une programmation a été validée. Le projet de reconversion de l'îlot Hermilly se compose de 3 grands pôles s'inscrivant au sein d'espaces publics fédérateurs :

- Un pôle convivialité avec la réhabilitation du Foyer familial et son bar de compétence communale ;
- Un pôle de services avec la construction d'une Maison France services et d'un tiers lieu, en lieu et place de l'ancien garage de compétence communautaire ;
- Un pôle d'exposition en valorisant la grange aux Dîmes de compétence communale.

Au regard de l'engagement de la CA Lisieux Normandie aux côtés des communes lauréates du programme Petites Villes de demain, de son soutien dans la réalisation des projets structurants du territoire et de l'interdépendance de ces interventions au sein d'un même îlot constraint en cœur de bourg, il a été convenu que l'Agglomération assure l'ingénierie nécessaire à l'ensemble de la mise en œuvre du réaménagement de l'îlot Hermilly.

Pour ce faire, il est proposé la passation d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage afin d'autoriser la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à engager toutes études préalables à l'opérationnalisation du projet en réalisant toutes les démarches administratives, techniques et financières liées à la définition du projet jusqu'à la phase de travaux.

Cette convention constitue un cadre enclenchant la poursuite du processus dans la conception architecturale de l'îlot et le fonctionnement des équipements. Elle appellera au fur et à mesure de l'avancement des étapes du projet, la sollicitation du conseil

communautaire pour la signature de conventions financières (maîtrise d'œuvre, travaux et demandes de subventions) jusqu'à sa mise en œuvre opérationnelle.

Il est proposé le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2422-1 et suivants du Code de la commande publique ;

VU la délibération n°25/2021 du Conseil Municipal du 25 mars 2021 portant sur l'adhésion de la commune au programme Petites Villes de Demain.

VU la convention de transfert annexée ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer les conditions et modalités du transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage en vue de la reconversion de l'îlot Hermilly à Cambremer entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Cambremer ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention cadre de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage en vue de la reconversion de l'îlot Hermilly entre la Communauté d'Agglomération et la commune de Cambremer.

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Dans le cadre de la convention cadre avec la Région Normandie et sa politique de redynamisation des centres-bourgs, l'EPFN (établissement public foncier de Normandie) accompagne la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et les communes du territoire dans la réhabilitation de friches pour y implanter de nouveaux projets structurants. Partenaire du programme Petites Villes de Demain, l'EPFN agit auprès des collectivités pour la réalisation de projets qui participent à la revitalisation des coeurs de bourgs des communes concernées.

A Cambremer, l'îlot Hermilly est situé en cœur de bourg de Cambremer. Il est constitué de plusieurs entités dont certaines déjà investies (Grange Aux Dîmes ; Foyer familial), et d'autres en situation de friche (ancien garage). L'imbrication de ces bâtiments a nécessité une prise en compte globale de l'îlot, au niveau architectural, paysager, technique et économique.

Afin de mener à bien ce projet partenarial d'envergure, il convient désormais de mener des études techniques nécessaires aux démolitions des friches en vue de la reconversion de l'ensemble de l'îlot urbain. Ces démolitions concernent :

- Le garage et la maison attenante dite Hermilly : parcelles AB236, AB387 et AB385
- La maison Lemercier : parcelles AB228, AB227
- Et ses annexes rue du chanoine Lanier : parcelles AB224, AB225, AB226

C'est pourquoi un accompagnement de l'EPFN a été sollicité par l'agglomération et la commune de Cambremer pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre préalables aux démolitions des bâtiments non conservés qui permettront d'engager le processus de résorption de ces friches, préalables au réinvestissement de ce cœur de bourg.

L'intervention EPFN comprendra également les études complémentaires sur la pollution des sols, une étude biodiversité sur site afin d'identifier les enjeux de biodiversité existant et à préserver et une mission de référé préventif sollicitée auprès du tribunal administratif.

L'enveloppe allouée pour ces études s'élève à 70 000€ HT et se répartit comme suit :

- 37,5% du montant HT à la charge de la Région Normandie, sous réserve de la validation des instances de la région prévues début juillet,
- 37,5% du montant HT à la charge de l'EPFN,
- 12,5% du montant HT à la charge de la commune de Cambremer (et la TVA correspondante) ;
- 12,5% du montant HT à la charge de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (et la TVA correspondante) soit une participation de 10 500 € TTC.

Il est proposé le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°25/2021 du Conseil Municipal du 25 mars 2021 portant sur l'adhésion de la commune au programme Petites Villes de Demain.

VU la Convention de partenariat entre la Région Normandie et l'EPF Normandie pour la mise en œuvre des dispositifs d'intervention en faveur de la requalification foncière et de la revitalisation des territoires 2022-2026 ;

VU la Convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la reconversion de l'îlot Hermilly à Cambremer jointe en annexe ;

CONSIDERANT l'intérêt du dispositif pour la commune de CAMBREMER ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'intervention de l'Etablissement Foncier de Normandie sur la reconversion de l'îlot Hermilly dans le cadre de la convention Région Normandie/ E.P.F.Normandie 2022-2026 ainsi que les éventuels avenants mineurs à venir.

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

DM1 - budget principal

Dépenses			Recettes			
Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant	
Fonctionnement	60611 Eau et assainissement	10 200,00 €	74	741128 Autres composantes	53 926,00 €	
	60612 Energie-Electricité	3 600,00 €				
	613 Locations	1 960,00 €				
	61521 Entretien terrains	5 300,00 €				
	618 Divers	3 000,00 €				
	622 Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00 €				
	62875 Remb. frais aux communes membres du GFP	40,00 €				
	65 65888 Autres	- 21 174,00 €				
	023 Virement à la section d'investissement	50 000,00 €				
	TOTAL DEPENSES	53 926,00 €		TOTAL RECETTES	53 926,00 €	
Investissement	Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
	13	1311 Etat et établissement nationaux	86 086,66 €	021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €
	13	1312 Régions	44 791,00 €	13	1321 Etat et établissement nationaux	86 086,66 €
	13	1313 Départements	18 700,00 €	13	1322 Régions	44 791,00 €
	16	165 Dépôts et cautionnements reçus	2 830,00 €	13	1323 Départements	18 700,00 €
	21	2157 Matériel et outillage technique	50 000,00 €	16	165 Dépôts et cautionnements reçus	2 830,00 €
		TOTAL DEPENSES	202 407,66 €		TOTAL RECETTES	202 407,66 €

Cette décision budgétaire modificative prend en compte des rééquilibrages sur des comptes de fournitures et des modifications techniques sur des subventions d'investissement reçues par l'ancienne CDC de Cambremer et la commune qui ont été inscrites sur des comptes amortissables. Afin de simplifier et de respecter la délibération prise par le conseil, il est nécessaire de procéder à une modification de compte pour celles-ci, comme indiqué ci-dessus.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

DM1 - budget annexe “panneaux photovoltaïques”

Décision modificative n°1

Crédits pour amortissement subvention versée en 2023

Dépenses			Recettes		
	Article	Montant		Article	Montant
Fonctionnement	042 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et	255,00 €	042 777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de	500,00 €
	023 Virement de crédits entre sections	245,00 €			
	TOTAL DEPENSES	500,00 €		TOTAL RECETTES	500,00 €
Investissement	Article	Montant		Article	Montant
	040 13914 Communes	500,00 €	040 2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	255,00 €
			021	Virement de crédits entre sections	245,00 €
	TOTAL DEPENSES	500,00 €		TOTAL RECETTES	500,00 €

Le budget annexe est soumis à la nomenclature M4 qui impose l'amortissement des biens immobilisés.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17
-----------------------	-------------------	----------------------

Durée d'amortissement des biens du budget annexe

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'amortissement est la construction comptable de la dépréciation de la valeur des éléments de l'actif et qu'il permet de dégager les ressources nécessaires à leur renouvellement.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable M4, liée à la gestion des services publics industriels et commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante. Les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice en vigueur ;

Vu la nomenclature M4 ;

Décide les durées d'amortissement, pour les biens et travaux, suivantes :

- Tout investissement inférieur à 500 €.....1 an
- Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)..... 8 ans
- Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques... 20 ans
- Organes de sécurité (armoire de coupure, etc.)..... 10 ans

Décide les durées d'amortissement, pour les subventions perçues, suivantes :

- Subvention versée par le budget principal ou par un tiers (dans la limite de 1 500 €) : 1 an
- Subvention versée par un tiers (> 1 500 €) : durée identique à l'investissement subventionné

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17
-----------------------	-------------------	----------------------

Tarif de location de la salle de sport du Coteau

Nous ne disposons pas de tarif pour la location de la salle de sport du Coteau car pour l'instant nous la mettons exclusivement à la disposition des associations de Cambremer.

Dans le cas où une demande de location devrait être faite par une personne ou une association hors Cambremer, madame le Maire propose de fixer le tarif de location à

50 € de l'heure

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Autorisation de signature de la Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

L'école primaire Victor Hugo s'est engagée cette année dans le projet pédagogique "Faire classe dehors". La commission d'examen des projets pédagogiques a décidé d'attribuer à ce projet une subvention de 6 000 € gérée par la collectivité. Ce fonds d'innovation pédagogique doit être utilisé avant le 31 décembre 2026.

Madame le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer cette convention

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Modification de la délibération n°9/2024 sur les conditions de tarification des services péri- et extra- scolaire

La délibération précédente prévoyait la mise en place d'un tarif commun si un des parents habite Cambremer ou une commune de l'entente, mais nous n'avions pas acté de rétroactivité de cette décision.

Madame le Maire propose de rendre cette décision rétroactive depuis le 1er septembre 2023.

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Dispositif “Argent de poche”

Madame Le Maire indique aux membres du conseil que le dispositif « Argent de Poche » consiste à proposer aux jeunes, de 16 à 18 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées. Pour permettre aux jeunes de la commune :

- De trouver « un petit boulot » à un âge où les propositions sont rares
- De découvrir le travail en équipe
- De s’impliquer dans l’amélioration de leur cadre de vie
- De valoriser cette expérience dans leur CV (recherche de stage, ParcoursSup)

Les conditions sont les suivantes :

- Les interventions des jeunes candidats ont lieu par créneaux de 3 h 30 par jour sur une matinée en incluant 30 minutes de pause.
- La rémunération est fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de travail effectif de 3 h. La rémunération est versée à la fin de la mission convenue.
- L’encadrement est assuré par les agents communaux.

Pour cela :

- Une liste et la durée des missions est proposée ci-dessous
- Les interventions des jeunes candidats sont de 3h30 avec 30 minutes de pause par jour maximum. Une mission peut durer plusieurs jours
- Un contrat et une charte d’engagement ainsi qu’une fiche sanitaire et une autorisation parentale doivent être signés

Les besoins en travaux divers ont été listés comme suit :

Peinture : 4 portes du vestiaire	3 demi-journées
Peinture : porte de la façade du foyer et des toilettes publiques	4 demi-journées
Peinture : bancs de la cour d’école maternelle	3 demi-journées
Peinture : logement rue du Cadran	16 demi-journées (2 personnes)
Nettoyage du monument aux morts	4 demi-journées
Aide à l’archivage	4 demi-journées (en août)

Les temps évalués pourront être revus en cas de besoin. Pour chaque jeune, un encadrement est prévu.

Madame la maire demande l’autorisation du Conseil pour mettre en place ce dispositif

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 17
-----------------------	-------------------	----------------------

Sécurité aux abords de l'école

Madame le Maire propose au Conseil une démarche visant à traiter la question récurrente de la sécurité aux abords de l'école.

Constats :

- Le problème perdure depuis des années et est évoqué à chaque Conseil d'école
- Le non-respect de l'arrêté municipal interdisant la circulation
- La signalisation n'est pas suffisamment visible
- Les trottoirs actuels sont trop étroits

Questions :

- Comment pouvons-nous évaluer les coûts et les avantages de chaque solution ?
- Quels seraient les impacts sur la circulation et la sécurité ?
- Quelles pratiques peuvent être adaptées au village et à la configuration des rues ?

Beaucoup de solutions ont été proposées, elles n'ont pas été évaluées en détail et aucune ne fait consensus dans le Conseil.

Méthode de travail possible :

- Réunir un groupe de travail incluant des représentants des parents d'élèves, du personnel scolaire, des autorités locales, et des forces de l'ordre.
- Organiser des réunions de consultation pour identifier les principales préoccupations et suggestions.
- Analyser les solutions proposées en détail, en évaluant les coûts, les avantages, et les contraintes.
- Étudier les exemples similaires d'autres communes pour adapter les meilleures pratiques.
- Élaborer un plan d'action détaillé avec des mesures à court, moyen, et long terme.
- Mettre en œuvre une première mesure immédiate pour améliorer la sécurité, comme le renforcement de la signalisation.
- Développer une vision globale pour l'apaisement de la circulation, en impliquant la communauté dans le processus décisionnel.

Cette solution demande beaucoup de disponibilité pour les personnes en charge du dossier et peut être relativement longue à mener à bien.

Pour sortir de l'impasse

Madame le Maire propose au Conseil de choisir entre les deux choix suivants :

- Choix 1 : mettre en œuvre la solution préconisée par l'étude d'urbanisme
- Choix 2 : faire appel à un cabinet d'étude spécialisé

Elle rappelle le contenu de la proposition du cabinet d'urbanisme :

Choix 1 : mettre en œuvre la solution préconisée par l'étude d'urbanisme

Objectif : améliorer le partage des espaces publics pour tous les modes de déplacement et sécuriser l'espace devant l'école



Légende de la carte ci-dessus :

1. Mise en sens unique de la Rue de Verdun et redressement de la voie au sud de la rue Louis Maurice/Rue de la Sergenterie : Permettant d'élargir le trottoir du côté est de la rue
2. Élargissement des trottoirs sur tout le linéaire : Avoir suffisamment d'espaces pour les piétons et les poussettes. Si cela n'est pas possible, création d'un traitement des sols dédié pour les piétons (dallage et bande plantée en pied de façades) pour clarifier les usages de l'espace public.
3. Création d'un nouvel emmarchement progressif sur la rue de Verdun devant le café. Suppression du muret pour créer un emmarchement progressif qui rend plus lisible l'accès à la terrasse du café avec des possibilités de plantations au sud
4. Création d'une chicane en plateau avec traitement du sol différencié devant l'école : Donner encore plus d'espace devant le portail pour l'entrée et la sortie des élèves et faire ralentir les véhicules
5. Signalisation par logos du contresens cyclable

Choix 2 : faire appel à un cabinet d'étude spécialisé

Importance d'un regard extérieur :

- Objectivité : Un cabinet d'étude apporte une perspective impartiale, sans biais liés à des conflits d'intérêts locaux.
- Expertise : Les consultants spécialisés ont l'expérience et les compétences nécessaires pour analyser les problèmes complexes de sécurité et de circulation.
- Benchmarking : Ils peuvent comparer notre situation avec des cas similaires dans d'autres communes et proposer des solutions éprouvées.

Avantages techniques :

- Évaluation rigoureuse : Les cabinets d'étude utilisent des méthodes de recherche et des outils d'analyse pour évaluer les solutions proposées.
- Planification détaillée : Ils peuvent élaborer des plans d'action détaillés avec des coûts estimés, des avantages, et des contraintes.
- Solutions sur mesure : Ils sont capables de concevoir des solutions adaptées aux spécificités de notre village, tenant compte des configurations locales.

Cette solution pourrait être accompagnée par la Banque des Territoires à hauteur de 50% dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Conclusion

Le Conseil ne souhaite pas choisir entre ces deux options, un vote à main levée est organisé pour répondre à la question « maintien du blocage de la route ».

Cette disposition est retenue par 12 voix pour et 5 abstentions.

Sylvain Canard propose que chaque conseiller intéressé vienne avec 1 proposition argumentée et documentée lors du prochain Conseil. Les différentes propositions pourront être mises au vote et classées. Il est suggéré d'échanger avec la gendarmerie pour avoir un avis plus technique.

En cas d'échec de cette démarche, Madame le Maire proposera au Conseil d'avancer avec l'aide d'un cabinet conseil. Elle enverra au Conseil des exemples de peinture sur sol qui pourraient constituer une solution d'attente de la solution pérenne que nous souhaitons tous mettre en place.

Convention de participation pour la protection sociale complémentaire Prévoyance

Après consultation du comité social territorial, la commune de Cambremer souhaite mettre en place, au 1er janvier 2025, pour chaque agent qui en fera le choix, la convention de participation proposée par le CDG14 pour le risque Prévoyance : Indemnités journalières en cas d'incapacité de travail + Invalidité + Décès-PTIA.

La participation financière proposée s'élève à 7€ par mois

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Convention de participation pour la protection sociale complémentaire Santé

Après consultation du comité social territorial, la commune de Cambremer souhaite mettre en place, au 1er janvier 2025, pour chaque agent qui en fera le choix, la convention de participation proposée par le CDG14 et la MNT pour le risque complémentaire santé :

La participation financière proposée s'élève à 15€ par mois / 11€ pour le conjoint / 5€ par enfant

Accord du Conseil à l'unanimité
Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 17

Informations diverses

- Journée du souvenir organisée le samedi 29 juin à partir de 15h30
- Prochaine distribution de composteurs individuels le mardi 20 août à 17h
- Modification des horaires de garderie du matin (7h15-8h45)
- Chemins : St Aubin - un chemin a été défriché